Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240507-2024-91-Al Date de télétransmission : 07/05/2024 Date de réception préfecture : 07/05/2024



## AUTORISATION DE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PARCELLE BA n° 338 SISE 1 RUE EMILE KHAN A LA SOCIETE PHOENIX FRANCE INSFRASTRUCTURES 2

Décision nº 2024-91

## LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision municipale n° 2015-245 en date du 26 octobre 2015 autorisant la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société BOUYGUES TELECOM pour l'installation de communications électroniques sur la parcelle BA n° 338 sise 1 rue Emile Khan,

VU la convention d'occupation du domaine public signée le 22 octobre 2015,

VU l'avenant de transfert de la convention à la Société CELLNEX FRANCE en date des 12 avril 2017,

VU les avenants en date des 16 décembre 2019 et 2 février 2023.

**VU** le courrier en date du 27 mars 2023 sollicitant le transfert de la convention d'occupation à la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 2,

**CONSIDERANT** que seul le bénéficiaire de la convention est modifié, les autres termes restent inchangés,

## DECIDE

**D'AUTORISER** le transfert de la convention d'occupation du domaine public à la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 2, domiciliée 3 Boulevard Sébastopole 75001 PARIS pour l'installation sise sur la parcelle BA n° 338, 1 rue Emile Khan à Sainte Geneviève des Bois.

**DIT** que les termes de la convention et des avenants des 16 décembre 2019 et 2 février 2023 restent inchangés.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

## Frédéric PETITTA

Maire de Sainte Geneviève des Bois, Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

